

Vendredi 27 février 2026

Nomination de Madame Catherine Pégard, ministre de la Culture

L'Adami félicite Madame Catherine Pégard pour sa nomination en tant que ministre de la Culture. Sa grande expérience du secteur sera un atout indispensable pour accompagner les mutations touchant le monde culturel et les artistes qui le font vivre.

Cette nomination intervient quelques semaines après le vote d'un budget pour 2026 actant une baisse de 4,42 % de la Mission « Culture » et de 5,24 % de la Mission « Médias, Livres et Industries Culturelles ». L'Adami est particulièrement inquiète pour les conséquences de ces coupes sur l'emploi artistique.

À un peu plus d'un an de la prochaine élection présidentielle, l'Adami espère que l'action de Madame la ministre rue de Valois permettra des avancées concrètes, notamment sur les points suivants :

- La baisse des crédits alloués à l'audiovisuel public et au Centre national de la musique (CNM) ainsi que la nouvelle ponction de trésorerie opérée sur le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) font craindre une accentuation des tensions sur les budgets de création, dont pâtiront directement les artistes.
- L'urgence de doter la France d'une réglementation ambitieuse sur l'intelligence artificielle. Le risque de substitution des artistes-interprètes est aujourd'hui une réalité exprimée par plus de 5 000 d'entre eux dans une récente tribune. Une proposition de loi équilibrée sera discutée au Parlement pour protéger leurs droits et nous attendons un soutien de la ministre à ce sujet.
- Les artistes-interprètes s'inquiètent des effets de « l'arrêt RAAP » de la Cour de justice de l'Union Européenne privant la création française de 25 millions d'euros par an. L'Adami et ses partenaires sont à la disposition du ministère pour rendre enfin effective la solution portée par la France et de nombreux États membres à Bruxelles.
- La rémunération équitable et celle pour copie privée constituent, dans notre pays, une pierre angulaire des revenus des artistes en contrepartie de la diffusion et de l'exploitation de leur travail. Ces deux dispositifs sont en cours de renégociation et nous espérons le soutien de Madame Catherine Pégard.
- Près de 7 ans après le vote de la directive sur le droit d'auteur et les droits voisins dans l'univers numérique, la rémunération appropriée et proportionnelle des artistes-interprètes pour le streaming n'est toujours pas appliquée. Cette absence de mise en œuvre de la loi est incompréhensible pour les artistes que nous représentons. Nous appelons Madame la ministre à mettre fin à cette injustice.

L'Adami se tient disponible pour entamer un dialogue constructif avec la ministre de la Culture sur ces dossiers.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Elodie Germain
egermain@adami.fr
07 60 91 04 90

Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr

L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout au long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.

